Référence : MOD_2022084

Statut carrières retraites personnel hospitalier (FPH)

Ce contenu saura s'adapter à vos contraintes en termes de contenu, durée, séquencement, modalités... De ce fait, ce n'est pas un programme de formation.

L'exemple fourni ci-dessous est d'une durée de : 21,00 heures.

OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances sur la réglementation applicable à la Fonction Publique Hospitalière.
Maîtriser le traitement de dossiers particuliers relatifs au statut, aux carrières et aux retraites du personnel.

DESCRIPTION

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES

- Loi 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (titre 1) abrogé
- Loi 86-33 du 9/01/1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière abrogé remplacé par l'ordonnance 2021-1574 entrée en vigueur le 1er mars 2022
- Loi du 6 aout 2019 sur la transformation de la fonction publique : les mesures impactant la FPH

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Statuts particuliers
- Stagiairisation
- Titularisation
- Mutation
- Cessation de fonction
- Contractuel :
  - définition de l'agent contractuel dans la FPH
  - droits et obligations
  - recrutement (motifs et spécificités du contrat)
  - évolution de la réglementation : du décret du 6/2/1991 à la circulaire du 20/10/2016
  - procédure de recrutement depuis le décret du 29/12/2015

- les changements apportés par la loi de transformation de la Fonction Publique : l'introduction de la notion d'emplois saisonniers, sécurisation de la rémunération

-> Exemples

GESTION DE LA CARRIÈRE

- Règles générales sur l'avancement dans la FPH
- L'avancement d'échelon :
  - les principes, notation et avancement : les changements introduits par la loi de transformation de la Fonction Publique (la reconnaissance de la performance professionnelle, la suppression de l'avis préalable des CAP)
  - le temps pris en compte, les modalités d'avancement
- Les conséquences des congés sur l'avancement de carrière
- La cessation de fonction, les changements introduits par la loi de transformation de la Fonction Publique : expérimentation de la rupture conventionnelle dans le secteur public (décrets 2019-1593 et 2019-1596 du 31/12/2019) jusque 2025
- Les procédures disciplinaires (sanctions), impact de la loi de transformation de la FP : suppression de la commission des recours du CSFPH
- Prise en compte de services antérieurs (public et /ou privé)
- Garantie de la portabilité des droits CPF (public et/ou privé)

-> Exemples

DROIT STATUTAIRE

- Congés maladie : ordinaire, longue maladie, longue durée
- Congés annuels
- Le compte épargne temps (CET)
- Congés bonifiés
- Congés syndicaux
- Congés et temps partiel
- Autorisations spéciales d'absence (impact de la loi de transformation)

-> Etudes de cas, retours d'expérience

DIFFÉRENTES POSITIONS STATUTAIRES

- En activité
- En disponibilité
- En congé parental
- Détachement
- Mise à disposition

-> Exemples

RÉMUNÉRATION

- Règles générales :
  - éléments positifs : analyse détaillée d'une fiche de paie
  - éléments négatifs : cotisations salariales et employeurs
- Les variables possibles

-> Ateliers pratiques

RETRAITES

- La loi portant réforme des retraites (2010-1330 du 3 novembre 2010) et ses décrets d'application
  - La réforme des retraites
  - La loi portant sur la réforme des retraites du 14 avril 2023
  - Les différents régimes de retraite et la préparation des dossiers
- Les régimes : CNRACL – Général – IRCANTEC
  - Le calcul des droits à pension
  - les conditions d'ouverture des droits
  - la durée de service
  - les bonifications
  - les périodes prises en compte
  - le temps partiel
  - la validation de service des agents non titulaires
  - les agents détachés
  - le rétablissement au régime général

-> Démonstration à partir d'exemples

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post formation

PUBLIC

Personnel en charge de la gestion RH dans un Etablissement de la FPH

PROFIL DU / DES FORMATEUR(S)

Formateur, spécialiste RH FPH